

AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Finalité de l'emploi

L'agent de développement a pour mission de favoriser le rayonnement et la pérennité du club en menant des actions de développement sportif, éducatif et partenarial. À la fois animateur, coordinateur et promoteur, il conçoit et met en œuvre des projets pour attirer de nouveaux publics, renforcer la fidélisation, dynamiser la vie du club et consolider son ancrage local. Il agit en cohérence avec le projet associatif et sportif de la structure et en lien avec la politique FFTT du développement.

Missions principales

- Élaborer et mettre en œuvre le projet de développement du club (sportif, social, éducatif).
- Développer et animer de nouvelles pratiques : sport santé, féminisation, ping en milieu scolaire, inclusion, intergénérationnel, etc.
- Renforcer les liens avec les acteurs locaux : écoles, collectivités, entreprises, associations.
- Mettre en place des actions de promotion et de communication.
- Participer à la recherche de financements, à la rédaction de dossiers de subvention et à la veille sur les dispositifs existants.

Formation et diplômes requis

- BPJEPS Activités Physiques pour Tous ou BPJEPS Tennis de Table (polyvalence pédagogique).
- DEJEPS Développement sportif ou DEJEPS Tennis de Table.
- Diplômes universitaires ou fédéraux en gestion de projet, développement territorial ou animation sportive (Licence STAPS Management du Sport, TFP Gestion de projet associatif, etc.).
- Expérience souhaitée dans le milieu associatif.

Évolutions possibles

- Directeur de structure.
- Responsable du développement territorial dans un comité ou une ligue.
- Conseiller technique fédéral.
- Chef de projet sport santé

